

La stratégie locale

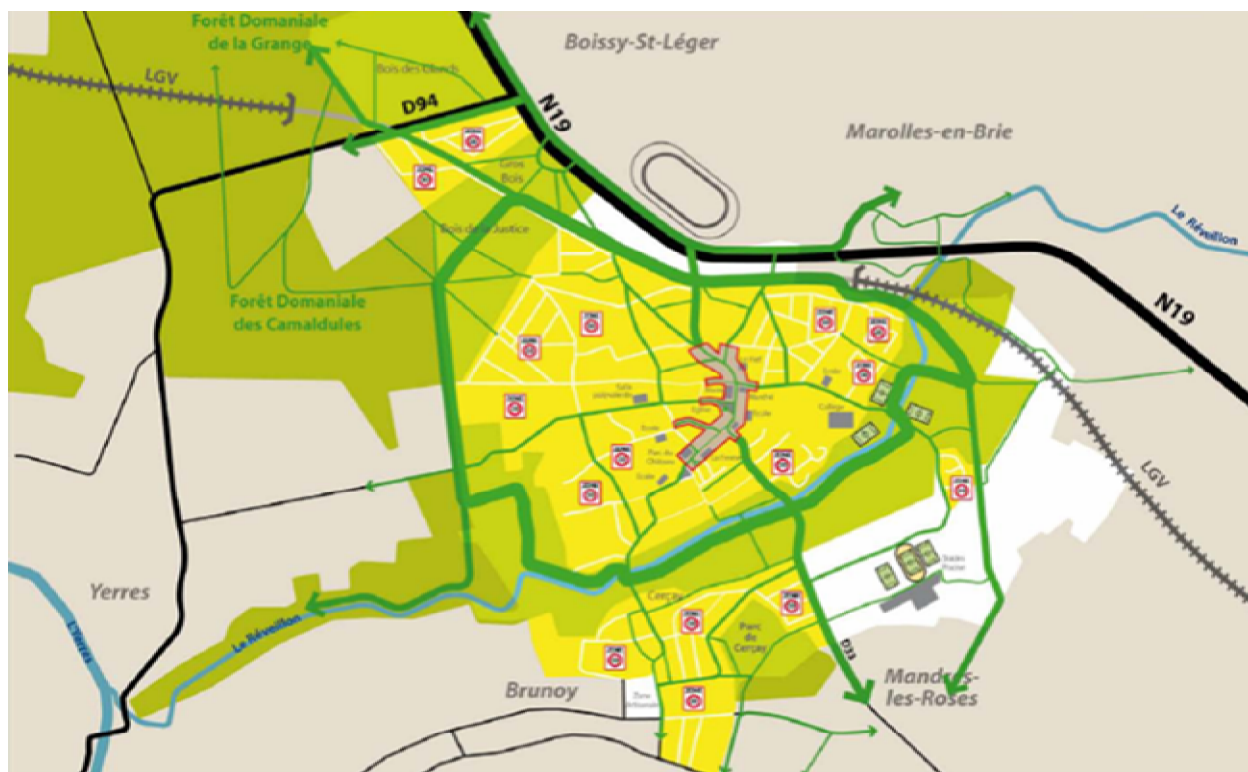
La première phase de l'étude du plan de circulation, celle de l'analyse et du diagnostic, qui s'est déroulée d'octobre à décembre 2008, est à présent terminée. La phase 2, qui consiste en une proposition de schémas de principe est actuellement en cours.

Définir et adopter notre stratégie locale de circulation et de déplacements est absolument nécessaire pour répondre aux enjeux mis en évidence à l'issue du diagnostic.

Il s'agit de :

1. L'amélioration des conditions générales : de circulation, de sécurité des piétons, en particulier dans le centre ville, et de stationnement.
Une attention toute particulière doit être portée sur l'accessibilité, la sécurité et le confort des Personnes à Mobilité Réduite, des piétons et des cyclistes dans tous leurs déplacements.
2. La préservation de la qualité de vie dans les quartiers résidentiels,
3. La dynamisation commerciale et la requalification de la traversée du véritable nœud central que constitue le centre ville et la place du Marché,
4. La diminution du trafic de transit,
5. La cohérence et la simplification des règles de police et d'aménagement de la voirie,
6. Et enfin, l'organisation d'une offre alternative crédible à la voiture individuelle.

Cette stratégie se décline en orientations ou thématiques, regroupant les principes qui serviront de base à l'élaboration des propositions de schémas, et que nous allons à présent développer.



Le cœur de ville

Nous parviendrons à donner la priorité aux villecresnois et aux clients des commerces du centre ville :

- En requalifiant la traversée du centre ville par un traitement des voiries et des trottoirs en espace plateau, par l'instauration d'une zone 30, par la mise en œuvre de cheminements prioritaires, et encore par l'aménagement de giratoires aux carrefours Dagorno/Réveillon, Dagorno/Yerres pour apaiser la circulation.
- En réorganisant la zone bleue et en créant du stationnement minute près des commerces.
- En limitant voire interdisant le transit des poids lourds en centre ville.

Ces aménagements seront réalisés avec une cohérence d'ensemble, et du choix opéré en centre ville découleront les aménagements des quartiers.

Ces travaux feront l'objet d'une programmation pluriannuelle.

Le réseau vert

Se doter d'un réseau vert de quartier à quartier, sûr et confortable c'est :

- Valoriser et structurer les liaisons piétonnes et cyclistes existantes,
- Rendre cyclable l'ensemble des voiries principales,
- Généraliser les zones 30 dans les quartiers,
- Réaliser des traversées piétonnes avec refuge central sur les voiries principales,
- Lancer des opérations de sensibilisation (telles les pédibus et vélo-bus).

Les transports en commun

Pour obtenir deux lignes de transports en commun performantes vers les gares RER A et D, nous devons travailler à :

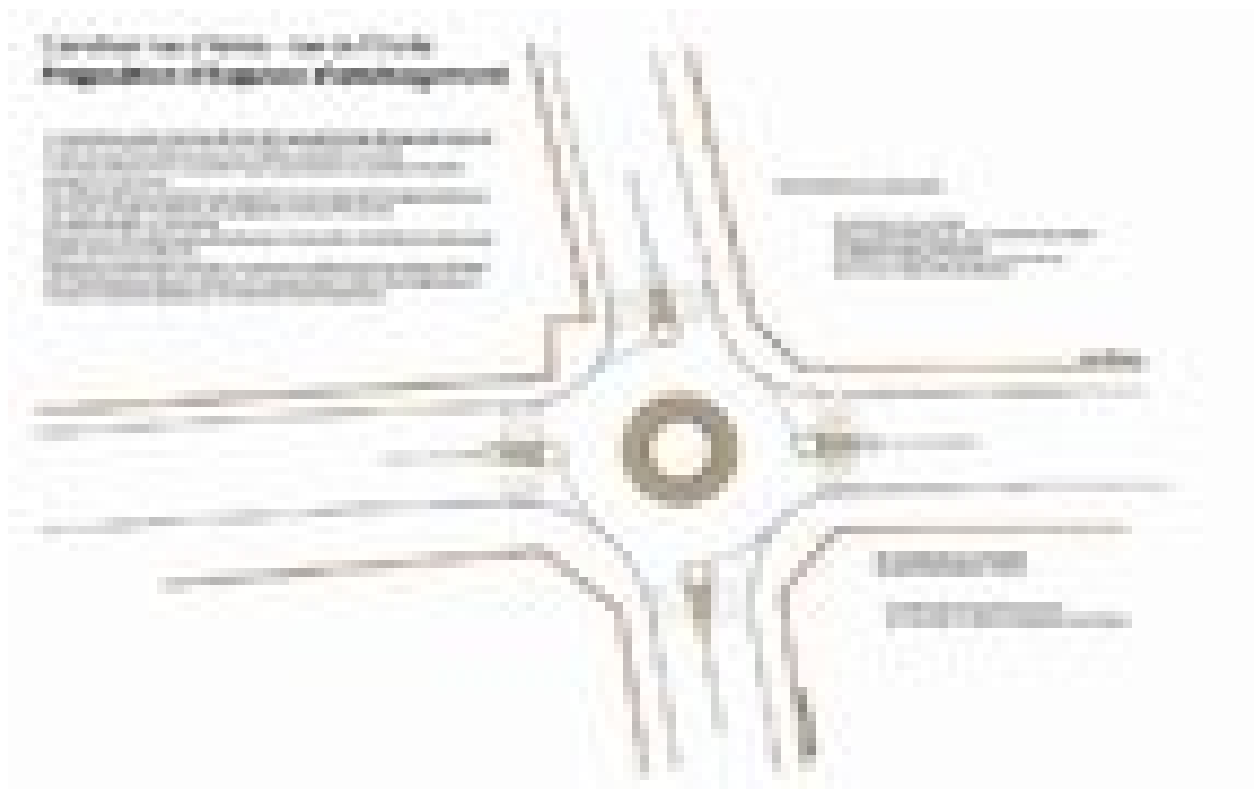
- l'optimisation de la ligne I et de la ligne 40 23, cette dernière deviendra d'ailleurs une ligne du réseau mobilien à partir du printemps 2009, se traduisant par une augmentation des fréquences comme de l'amplitude horaire,
- La recherche d'un site pertinent et attractif pour la création d'un parking relais,
- L'aménagement des voiries garantissant la priorité des bus aux heures de pointe dans la traversée de Villecresnes.

La cohérence des aménagements

Nous devons enfin réaliser des aménagements de voirie simples, cohérents et acceptables.

Pour retrouver une bonne lecture de la ville par des aménagements répétitifs, de préférence peu coûteux c'est-à-dire un traitement homogène des ronds points, des traversées piétonnes et des espaces plateaux.

En voici un exemple, avec l'aménagement du carrefour des rues d'Yerres et de l'Etoile, qui sera réalisé prochainement, avec une zone centrale franchissable et des refuges piétons suffisamment larges pour une traversée en deux temps.



Le calendrier.

En février, la proposition de schémas de principe pourra rentrer en phase de validation : nous en délibérerons en réunion de Municipalité puis auprès du Comité Consultatif Environnement, Urbanisme et Patrimoine.

En mars, cette proposition sera soumise à la concertation publique, avec :

- D'une part, une exposition retraçant les différentes phases de la concertation ayant déjà eu lieu et proposant une observation des schémas de principe,
- Puis, des concertations par quartier,
- Et enfin, une présentation publique du plan de circulation.